



(P/Anthony Lieures)

Les collégiens découvrent les Tsiganes grâce au

Jeudi 23 mai 2013 - N°21368

1,05€

PSG

La
ren
sec

PAGES 2

94

Le Parisien

Ils sont organisateurs, transporteur et un « conditionneur » à Champigny, continuait d'être stupéfiants. **FABIENNE HUGER**

CHENNEVIÈRES

Un garage Renault Sovea devant les Prud'hommes aujourd'hui

La concession attaquée sur ses pratiques

Les salariés du garage Renault Sovea de Chennevières ont-ils travaillé plusieurs fois le dimanche dans l'illégalité ? C'est l'une des questions que devra étudier le conseil de prud'hommes de Villeneuve-Saint-Georges cet après-midi.

■ **Deux hommes en arrêt maladie depuis mars 2012**

Il s'intéressera aux pratiques salariales de cette concession dans le cadre de deux contentieux. Le litige

oppose deux vendeurs de véhicule à leur employeur.

Les deux hommes sont tous les deux en arrêt maladie depuis mars 2012. Ils ont à l'origine saisi les Prud'hommes afin d'obtenir le paiement de salaires correspondant à la diminution depuis avril 2008 de 0,2 % du taux de commissions (de l'ordre de 12 000 € chacun) et différentes autres sommes. Ils souhaitent également obtenir la rupture du contrat aux torts de la société et sa condamnation

aux indemnités liées à un licenciement abusif.

Pour Renaud Rialland, l'avocat spécialisé en droit du travail qui les assiste, l'entreprise a également violé le principe du repos dominical : « Après l'échec de l'audience de conciliation en juin 2012, nous nous sommes aperçus que les deux salariés avaient travaillé entre cinq et huit dimanches chaque année ».

Selon lui, Renault Sovea 94 « n'a pas justifié détenir l'accord écrit des salariés ainsi que les autorisa-

tions d'ouverture dominicales de la mairie et l'avis des délégués du personnel de l'établissement. »

L'avocat pointe également la rélegation au fond du hall d'exposition de l'un des deux salariés. « C'est une sorte de placard que nous avons fait attester par des clients qui ont estimé que le salarié était puni », indique-t-il. Cette concession avait été condamnée il y a trois mois pour le licenciement pour faute grave pour un vol de résidu de vernis.

A.L.